

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°02-2024-001

PUBLIÉ LE 2 JANVIER 2024

# Sommaire

## **Centre Hospitalier de Saint-Quentin / Direction Générale**

02-2024-01-02-00001 - Décision n° 2023/5076 portant délégation permanente de signature à M. Hadrien HIBERT, adjoint au Directeur des Ressources Humaines et des Relations sociales du CH de Saint-Quentin, chargé de la Direction des Ressources Humaines du CH de Chauny (3 pages)

Page 3

## **Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne / Secrétariat Général**

02-2023-12-22-00001 - Arrêté n°23.92 modifiant l'arrêté n°23.6 portant renouvellement de la composition du Conseil départemental de l'éducation nationale (4 pages)

Page 7

# Centre Hospitalier de Saint-Quentin

02-2024-01-02-00001

Décision n° 2023/5076 portant délégation permanente de signature à M. Hadrien HIBERT, adjoint au Directeur des Ressources Humaines et des Relations sociales du CH de Saint-Quentin, chargé de la Direction des Ressources Humaines du CH de Chauny



**DIRECTION GENERALE**

**Affaire suivie par** : M. GERMONT

FG/SV

**DÉCISION N° 2023/5076**  
**PORTANT DÉLÉGATION PERMANENTE DE SIGNATURE**  
**A M. Hadrien HIBERT,**  
**ADJOINT AU DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES ET DES RELATIONS**  
**SOCIALES DU CH DE SAINT-QUENTIN, CHARGE DE LA DIRECTION DES**  
**RESSOURCES HUMAINES DU CH DE CHAUNY**

Le directeur de la direction commune des CH de Saint-Quentin et de Chauny,

Vu l'article L.6143-7 du code de la santé publique,

Vu les articles D.6143-33 à D.6143-35 dudit code relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs,

Considérant l'arrêté en date du 26 décembre 2019 de Mme la Directrice Générale du CNG nommant à compter du 13 janvier 2020 M. Christophe BLANCHARD directeur du CH de Chauny dans le cadre de la convention de direction commune du 13 février 2018 entre le CH de Saint-Quentin et le CH de Chauny,

Considérant l'arrêté en date du 18 décembre 2023 de Mme la Directrice Générale du CNG nommant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, M. Hadrien HIBERT, adjoint au directeur des ressources humaines et des relations sociales du CH de Saint-Quentin, chargé de la direction des ressources humaines et des relations sociales du CH de Chauny dans le cadre de la convention de direction commune du 13 février 2018 entre ces deux établissements,

Vu l'organigramme de direction commune Saint-Quentin / Chauny,

Vu l'organigramme fonctionnel du Centre Hospitalier de CHAUNY en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**DÉCIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Délégation permanente est donnée à M. Hadrien HIBERT, adjoint au directeur des ressources humaines et des relations sociales du CH de Saint-Quentin, chargé de la direction des ressources humaines et des relations sociales du CH de Chauny, pour signer les actes, décisions, pièces et correspondances en toutes matières ressortissant à ses attributions.

Direction Générale : FG/SV – Le 02/01/24

Décision n°2024/5076– Délégation permanente de signature DRH H. HIBERT- Direction commune Saint-Quentin / Chauny

**Centre Hospitalier de Saint-Quentin**  
1, avenue Michel de l'Hospital  
02321 Saint-Quentin Cedex

**Centre Hospitalier de Chauny-**  
94 rue des anciens combattants d'AFN et TOM  
02303 Chauny Cedex

**ARTICLE 2 :**

M. Hadrien HIBERT reçoit délégation pour présider le CSE, en l'absence du Directeur, Président.

**ARTICLE 3 :**

M. Hadrien HIBERT reçoit délégation permanente pour présider la F3SCT.

**ARTICLE 4 :**

Sont exclus de la délégation consentie par l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision :

- Les mesures à caractère disciplinaire à l'exception des sanctions relevant du premier groupe,
- Les correspondances avec les élus et les autorités extérieures autres que l'ARS et le Conseil Départemental,
- Les notes de service générales à l'exception des notes d'information techniques de sa direction.

**ARTICLE 5 :**

Pour l'application du seul article 1<sup>er</sup>,

En l'absence de M. Hadrien HIBERT, cette délégation est exercée par Mme Caroline GODIN, Attachée d'Administration Hospitalière, adjointe au directeur des ressources humaines du CH de Chauny.

En cas d'absence concomitante de M. Hadrien HIBERT et de Mme Caroline GODIN cette délégation est exercée par Mme Carole CULPO, Adjointe des Cadres Hospitaliers, excepté pour les courriers relevant de sanctions disciplinaires.

En cas d'absence concomitante de M. Hadrien HIBERT, de Mme Caroline GODIN et de Mme Carole CULPO, cette délégation est exercée par Mme Claude VAUCELLE, excepté pour les courriers relevant de sanctions disciplinaires.

**ARTICLE 6 :**

L'intéressé s'engage à n'utiliser de cette délégation que dans le cadre strict de ses attributions et dans le respect de la réglementation en vigueur et à en rendre compte au Directeur, en cas de difficulté d'appréciation et de mise en œuvre.

**ARTICLE 7 :**

Direction Générale : FG/SV – Le 02/01/24

Décision n°2023/5076.– Délégation permanente de signature DRH A. HIBERT- Direction commune Saint-Quentin / Chauny

**Centre Hospitalier de Saint-Quentin**  
1, avenue Michel de l'Hospital  
02321 Saint-Quentin Cedex

**Centre Hospitalier de Chauny-**  
94 rue des anciens combattants d'AFN et TOM  
02303 Chauny Cedex

Cette décision annule et remplace la décision n° 2022/0083 en date du 7 janvier 2022.

Fait à SAINT-QUENTIN, le 2 janvier 2024

LE DIRECTEUR

C. BLANCHARD

Christophe BLANCHARD

**DESTINATAIRES :**

- M. HIBERT -
- Mme ALMEIDA
- Mme GODIN -
- Mme CULPO -
- Mme VAUCELLE -
- M. SCHOTT -
- Centre des finances publiques-
- Dossier délégation de signature -
- Dossier Intéressé(es) -

Direction Générale : FG/SV – Le 02/01/24  
Décision n°2023/5076.– Délégation permanente de signature DRH A. HIBERT- Direction commune Saint-Quentin / Chauny

**Centre Hospitalier de Saint-Quentin**  
1, avenue Michel de l'Hospital  
02321 Saint-Quentin Cedex

**Centre Hospitalier de Chauny-**  
94 rue des anciens combattants d'AFN et TOM  
02303 Chauny Cedex

Direction des services départementaux de  
l'éducation nationale de l'Aisne

02-2023-12-22-00001

Arrêté n°23.92 modifiant l'arrêté n°23.6 portant  
renouvellement de la composition du Conseil  
départemental de l'éducation nationale

**Arrêté n°23.92 modifiant l'arrêté n°23.6  
portant renouvellement  
de la composition du Conseil  
départemental de l'éducation nationale**

**Le Préfet de l'Aisne,**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code de l'éducation, notamment ses articles L.235-1 et R.235-1 à R.235-6, relatifs aux conseils départementaux de l'éducation nationale,

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

**VU** le décret du Président de la République du 26 mai 2021 nommant Monsieur Thomas CAMPEAUX, Préfet de l'Aisne,

**VU** le décret du 19 janvier 2023 portant nomination de Madame ALBARIC-DELPECH, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne,

**VU** l'arrêté préfectoral n°23.6 du 23 janvier 2023 portant renouvellement de la composition du Conseil départemental de l'éducation nationale,

**VU** l'arrêté préfectoral n°23.81 du 20 octobre 2023 modifiant la composition du Conseil départemental de l'éducation nationale,

**VU** la délibération de la commission permanente du Conseil régional Hauts-de-France du 12 octobre 2023 désignant M. Éric DONNAY, conseiller régional, représentant suppléant du Conseil régional au sein du Conseil départemental de l'éducation nationale,

**CONSIDÉRANT** la démission de M. Lionel MORTIER, représentant titulaire de l'UNAAPE au sein du Conseil départemental de l'éducation nationale, notifiée par courrier électronique le 16 octobre 2023,

**CONSIDÉRANT** la liste modifiée des représentants de l'UNAAPE au sein du Conseil départemental de l'éducation nationale transmise par courrier électronique le 7 décembre 2023 par sa présidente, Mme Nancy TARROUN,

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture et de la directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne,



## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - L'arrêté préfectoral n°23.6 du 23 janvier 2023 portant renouvellement de la composition du Conseil départemental de l'éducation nationale, modifié par l'arrêté préfectoral n°23.81 du 20 octobre 2023, est modifié comme suit :

1° Au premier alinéa du I de l'article 2, M. Eric DONNAY, conseiller régional, est désigné membre suppléant du Conseil départemental de l'éducation nationale, représentant le Conseil régional Hauts-de-France ;

2° Au premier alinéa du III de l'article 2, M. Lionel MORTIER, représentant de l'UNAAPE, est remplacé par Mme Pascale OLIVIER et Mme Naïma TALEB est remplacée par M. Mathieu PILLON-BLONDIN.

**ARTICLE 2** - En conséquence, la composition du Conseil départemental de l'éducation nationale de l'Aisne s'établit comme suit à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté :

I - Représentants des collectivités territoriales (10 représentants des communes, du département et de la région) ::

- Région : (1 conseiller régional)

### Titulaire

M. Eric DELHAYE  
Conseiller régional

### Suppléant

M. Eric DONNAY  
Conseiller régional

- Département : (5 conseillers départementaux)

### Titulaires

Mme Isabelle ITTELET  
Conseillère départementale de Marle  
Marne

### Suppléants

Mme Anne MARICOT  
Conseillère départementale d'Essômes-sur-

Mme Sarah BATONNET  
Conseillère départementale de Vic-sur-Aisne

Mme Mélanie NICOLAS  
Conseillère départementale d'Hirson

M. Jérôme DUVERDIER  
Conseiller départemental d'Hirson

Mme Annie TUJEK  
Conseillère départementale de Laon 1

Mme Delphine MOLET  
Conseillère départementale de Bohain-en-  
Vermandois

M. David BOBIN  
Conseiller départemental de Soissons 2

Mme Fabienne MARCHIONNI  
Conseillère départementale de Chauny

Mme Brigitte FOURNIÉ-TURQUIN  
Conseillère départementale de Laon 2

- Communes : (4 maires)

### Titulaires

M. Maxime KELLER  
Maire de Presles et Thierny

### Suppléants

M. Olivier CAMBRAYE  
Maire de Dorengt

M. Alain COLPART  
Maire des Septvallons

Mme Elisabeth CLOBOURSE  
Maire de Coupru

M. Philippe CALMUS  
Maire de Liesse

Mme Virginie ARDAENS  
Maire de Fayet

M. Eric BOCHET  
Maire de Chéry-les-Pouilly

M. Vincent PIERSON  
Maire d'Urcel

II - Représentants des personnels d'État exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d'enseignement et de formation des premier et second degrés (10 représentants des personnels) :

Titulaires

M. Guillaume HILY  
Représentant du SNUIPP-FSU

Mme Fleur BOUCHEZ  
Représentante du SNUIPP-FSU

M. Christophe BOUCHEZ  
Représentant du SNES-FSU

M. Mathieu BRIGALDINO  
Représentante du SNES-FSU

M. Xavier LENEVEU  
Représentant du SE-UNSA

Mme Caroline FRISON  
Représentante de la FNEC-FP-FO

M. Julien SCHNEIDER  
Représentant de la FNEC-FP-FO

Mme Aurélie CLIN  
Représentante de la FNEC-FP-FO

M. Fabrice HAUDIQUET  
Représentant SNALC

M. Franck LEPINE  
Représentant du SGEN-CFDT

Suppléants

M. Didier LAFITON  
Représentante SNUIPP-FSU

Mme Fabienne THEVENIN  
Représentant du SNUIPP-FSU

M. Daniel MONTERO  
Représentant du SNES-FSU

Mme Christine BOURRET  
Représentante du SNES-FSU

Mme Christelle BONNAVE  
Représentante du SE-UNSA

M. Bruno GRONNIER  
Représentant de la FNEC-FP-FO

M. Thomas RUELLE  
Représentant de la FNEC-FP-FO

M. Fabrice HURAU  
Représentant de la FNEC-FP-FO

Mme Caroline LESPRIT  
Représentante SNALC

M. Laurent POULET  
Représentant du SGEN-CFDT

III - Représentants des usagers (10 représentants) :

- Représentants des parents d'élèves :

Titulaires

Mme Claire BRUNELLE  
Représentante de la FCPE

M. Kevin TOUATI  
Représentant de la FCPE

M. Roger TROMBETTA  
Représentant de la FCPE

Suppléants

M. Alexandre PIERQUIN  
Représentant de la FCPE

Mme Stéphanie JULIEN  
Représentante de la FCPE

M. Nicolas HURDEBOURG  
Représentant de la FCPE

Mme Nancy TARROUN  
Représentante de l'UNAPPE

Mme Sabrina MARTINEZ  
Représentante de l'UNAPPE

Mme Priscille LECUYER  
Représentante de l'UNAPPE

Mme Pascale OLLIVIER  
Représentante de l'UNAAPE

Mme Nouara TALHI  
Représentante de l'UNAPPE

M. Alik GHARIBYAN  
Représentante de l'UNAPPE

M. Mathieu PILLON BLONDIN  
Représentant de l'UNAPPE

Mme Adjila BENADDA  
Représentante de l'UNAAPE

#### IV - Représentants des associations complémentaires de l'enseignement public :

##### Titulaire

M. Jean ALLARD (J.P.A.)

##### Personnalités qualifiées :

##### Titulaires

Mme Claudine DEBLED  
Représentante de l'U.D.A.F

Mme Annie PICARD  
Cheffe d'établissement retraitée

##### Suppléant

M. Jean-Claude BOURDIN (J.P.A.)

##### Suppléants

Mme Marie-Françoise BOULLIE  
Représente de l'U.D.A.F

M. Emmanuel FERTÈ  
Chef d'établissement retraité

#### V - Délégués départementaux de l'éducation nationale (à titre consultatif)

##### Titulaire

Mme Corinne VIBES  
D.D.E.N de l'Aisne

##### Suppléant

M. Emmanuel GRAZINA BOULANDE  
D.D.E.N de l'Aisne

**ARTICLE 3** – Les membres du Conseil départemental de l'éducation nationale nommés à l'article 1<sup>er</sup> le sont pour la durée du mandat restant à courir.

**ARTICLE 4** - Conformément aux dispositions de l'article R.421.1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

**ARTICLE 5** - Le secrétaire général de la préfecture et la directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Aisne et dont une copie sera transmise à chacun des membres concernés pour valoir titre de nomination.

Fait à LAON, le 22 DEC. 2023

Le préfet de l'Aisne,

  
Thomas CAMPEAUX